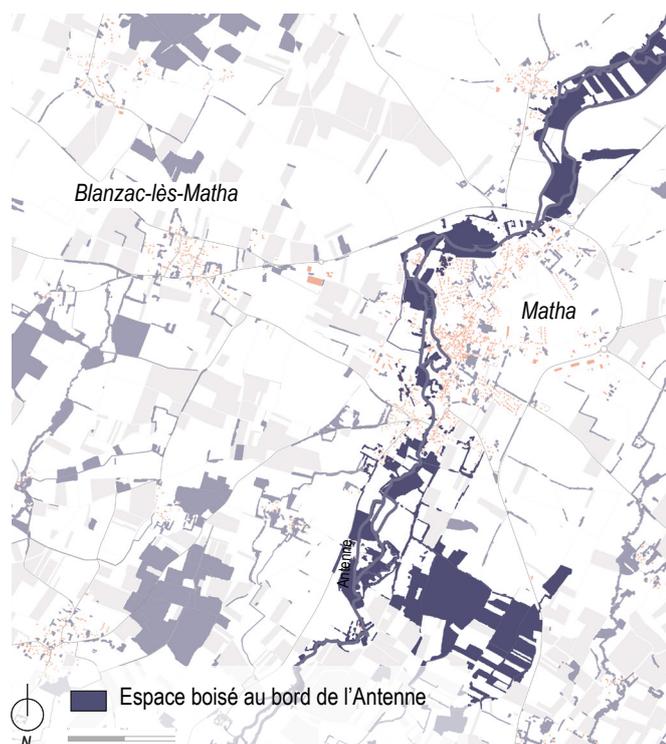




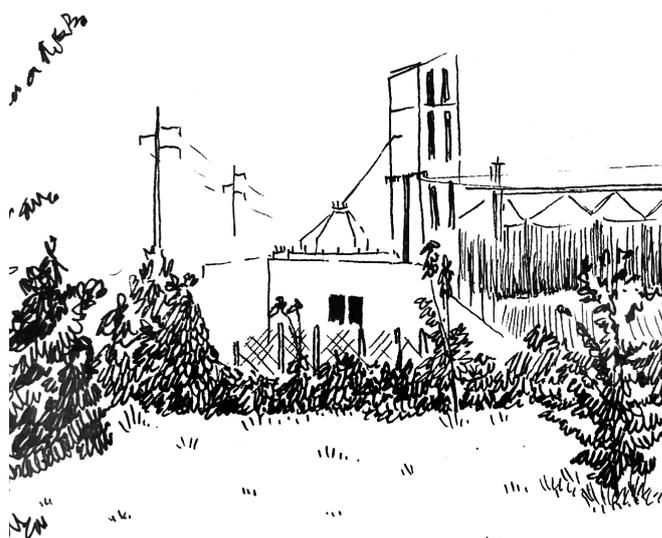
## UN POSTE ÉLECTRIQUE PORTEUR D'UN PROJET DE PAYSAGE

INSCRIPTION PAYSAGÈRE D'UN POSTE ÉLECTRIQUE EN CHARENTE-MARITIME (17) - NOUVELLE-AQUITAINE

A Blanzac-lès-Matha l'annonce de l'extension du poste électrique en mars 2023 a généré de vives réactions de rejets auprès des riverains. C'est pourtant pour répondre aux besoins de raccordement des énergies renouvelables, que RTE a programmé la réalisation d'une extension d'un poste électrique. L'ensemble de ces équipements prend place dans un contexte de lisière agri-urbaine avec des champs et vignes, une rivière, une zone Natura 2000 mais aussi des lotissements et équipements agro-industriels à proximité immédiate. A l'origine, le rôle du paysagiste consistait à intégrer grâce à un travail de concertation, le poste dans le paysage pour générer le moins de désagréments possible.



*L'extension du futur poste est adossée à une limite administrative et fait face à une grande continuité arborée dans un département où seulement 14% des espaces sont boisés.*



*Les infrastructures notamment agro-industrielles sont omniprésentes dans ce territoire en pleine mutation depuis les premiers remembrements dans les années 1970.*

Les premiers mois d'études et de concertations ont permis de cerner les enjeux majeurs de ce paysage.

Le poste électrique s'est installé dans les années 1950. Les pavillons se sont implantés autour au début des années 2000 pour deux raisons : d'abord la proximité avec les services de la ville voisine de Matha et ensuite le cadre paysager intéressant. Néanmoins, cette portion du territoire ne permet pas les déplacements actifs et ne met donc pas en valeur la proximité entre les deux communes. Les installations éoliennes et la construction récente de silos agricoles sans concertation sont venues chambouler durablement les vues sur le paysage agricole en lui donnant des airs industriels. Au vu de ce contexte fragile, le projet de RTE ne doit pas devenir une contrainte supplémentaire. Au contraire, en faisant abstraction des limites administratives et en s'appuyant sur les espaces communs aux abords de la Zone Natura 2000, un projet de paysage est en mesure d'intégrer le poste électrique tout en améliorant le quotidien des habitants.

*Le projet de paysage proposé est une vision, une perspective vers un avenir souhaitable. Il se base sur la collaboration entre les acteurs privés et publics du territoire.*

## AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

Le projet de paysage proposé est une vision, une perspective vers un avenir souhaitable. Il se base sur la collaboration entre les acteurs privés et publics du territoire.

Avant le remembrement, la quasi-totalité des parcelles étaient des surfaces agricoles d'environ un hectare. C'est dans ce contexte que le poste électrique s'est installé dans les années 1950. Sa surface étant un peu moins importante que celle des parcelles agricoles, il s'intègre alors en harmonie dans le maillage existant.

Aujourd'hui, les petites parcelles habitées viennent se heurter à de grands terrains agro-industriels d'une dizaine d'hectares. Des questions d'échelles et de limites se posent alors à l'entrée de Matha.

L'ambition est de repenser le paysage sur une échelle plus globale pour améliorer le quotidien des habitants, pour se faire on peut s'appuyer sur les reliques de l'ancien bocage pour constituer une nouvelle maille capable de structurer l'espace tout en limitant les vues sur les infrastructures existantes.

La proximité des services de la commune de Matha représente un véritable avantage. Néanmoins, la plupart des habitants de Blanzac-lès-Matha se déplacent en voiture entre les deux communes.

La marche à pied est bénéfique pour notre santé et réduit les coûts liés aux dépenses énergétiques. Privilégier ce type de déplacement dans nos aménagements, c'est aussi permettre aux personnes âgées et aux plus jeunes de retrouver une forme d'autonomie.

Aujourd'hui entre Blanzac et Matha, les aménagements existants ne facilitent pas les déplacements actifs. En plus de marquer une frontière entre les deux communes, la route de Suchet matérialise une limite administrative : de part et d'autre, les aménagements se tournent le dos. Résultat, l'absence d'aménagement autour de cette voie génère un sentiment d'insécurité pour les piétons. En transformant la route qui les sépare en un point de fusion les habitants de Blanzac pourraient accéder à l'arboretum. Cet espace commun de la ville de Matha au bord de l'Antenne deviendrait alors la nouvelle entrée piétonne vers le centre ville de la commune.

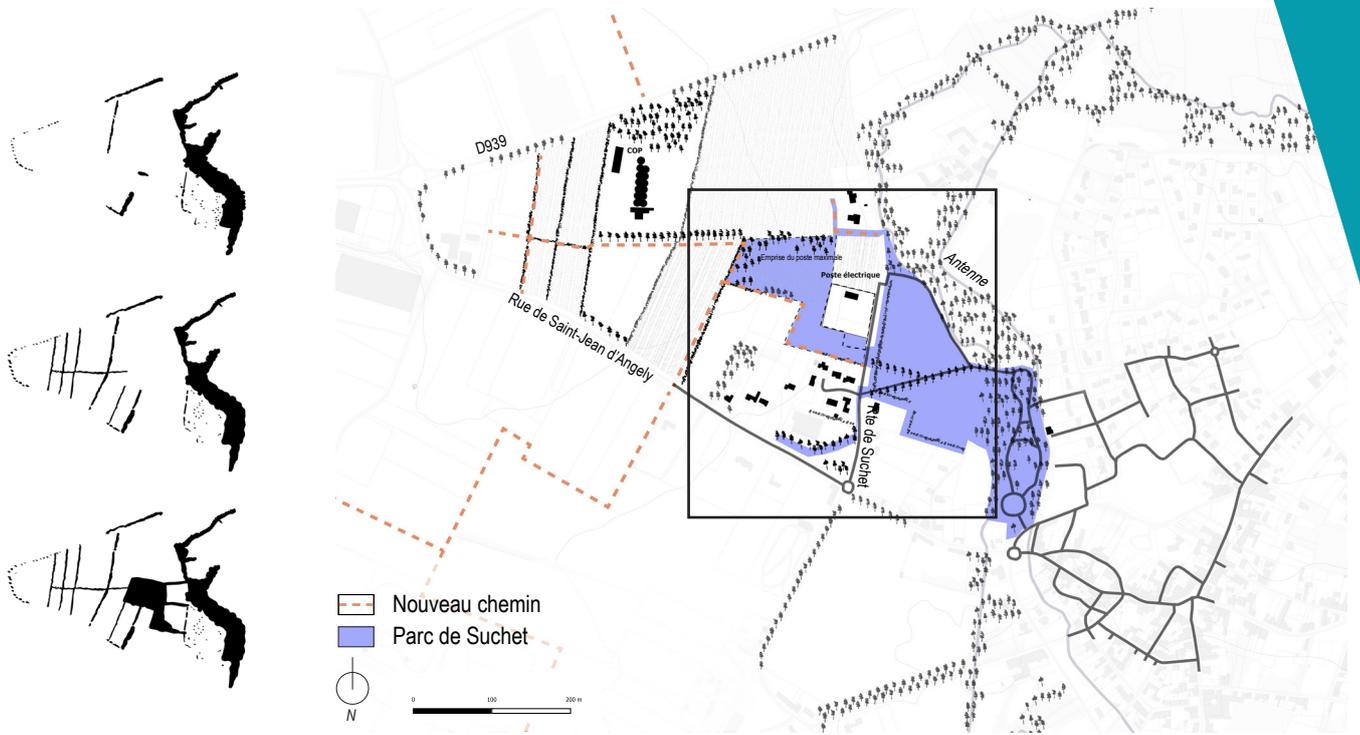
*Dans un deuxième temps, l'extension du poste électrique peut être considérée comme un catalyseur nous permettant de prolonger nos premières réflexions et d'aller plus loin en participant à la naissance d'une nouvelle continuité écologique.*

## EXTENSION DU POSTE COMME LEVIER D'AMÉNAGEMENT

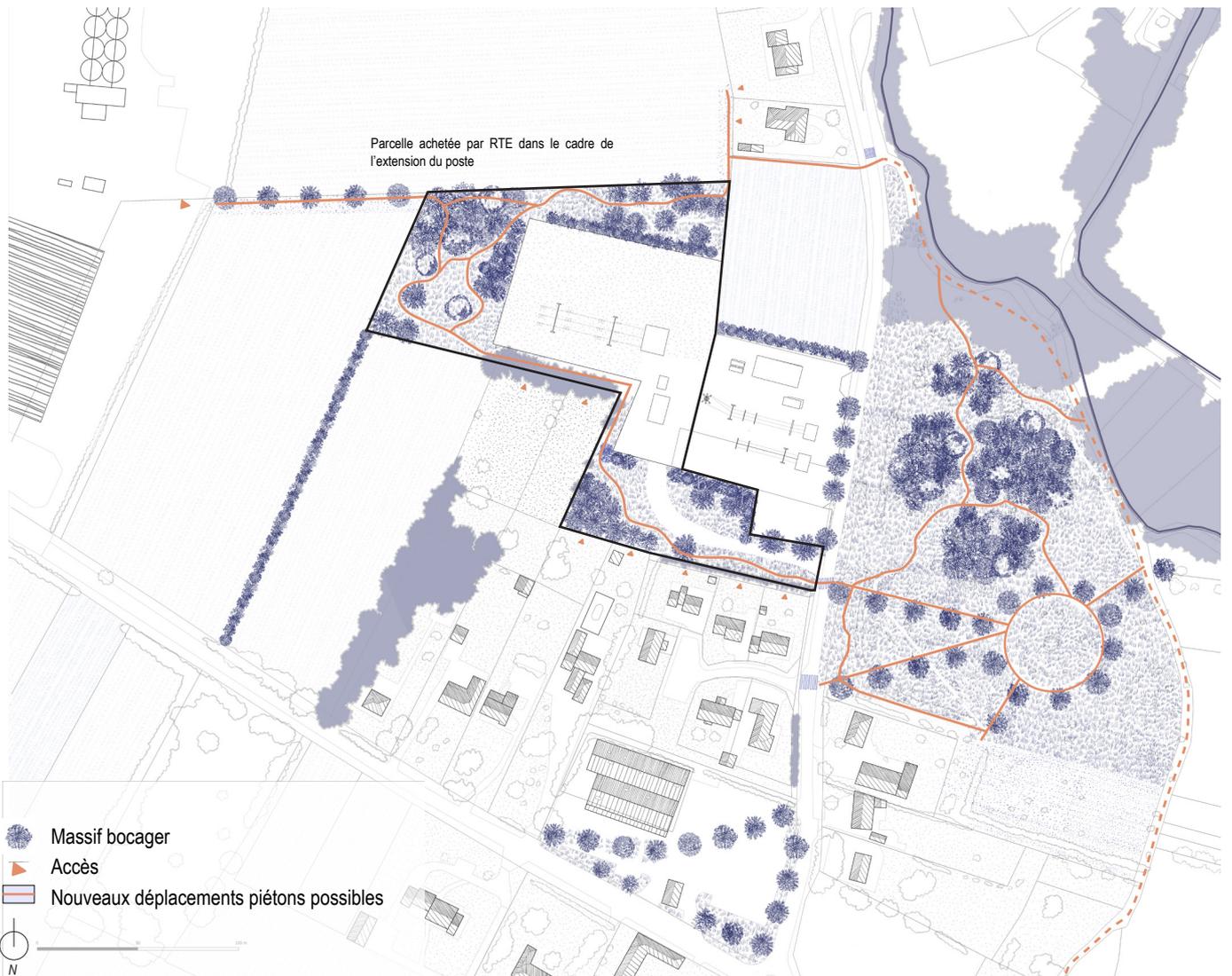
Dans cette portion du territoire, il faut rappeler que les pavillons se sont installés après la création du poste électrique. Les maisons se sont implantées spontanément à des distances confortables permettant de vivre sereinement avec l'infrastructure voisine. Ces « distances d'acceptabilité » vis-à-vis de l'infrastructure varient, mais permettent de garder une distance de 50 mètres minimum entre l'intérieur des habitations et les clôtures du poste. Il est nécessaire de conserver un éloignement, ceci nécessite la conception d'un poste avec une emprise réduite et à une distance maximale des habitations.

Ce territoire est marqué par des vues soudainement dégagées sur de nouvelles infrastructures. Notre objectif est de réduire notre impact visuel quotidien. En réduisant l'emprise de l'extension du poste sur le terrain acquis, du foncier est libéré tout autour. Ces espaces vont nous permettre d'imaginer un système de plantation capable de limiter les vues toute l'année en s'installant avant le début des travaux d'aménagement. Ces espaces plantés vont se connecter au réseau piéton développé autour de l'arboretum pour tisser de nouveaux chemins. A l'arrière des jardins, des accès sont créés permettant de rejoindre le centre de Matha à pied et en toute sécurité.

La ripisylve de l'Antenne, l'arboretum, la route de Suchet et les espaces libres autour du poste forment alors une continuité plantée. Cette nouvelle interface écologique traverse une succession de différents milieux : prairie, peuplement boisé sur sol humide et calcaire. Par extension, elle se connecte aussi dans la plaine agricole sous la forme du maillage précédemment développé. Ces espaces font maintenant corps en faisant abstraction des limites communales. En référence à la route qui marque aujourd'hui une limite entre les deux villages, le « parc de Suchet » serait en mesure de lier durablement les deux communes.



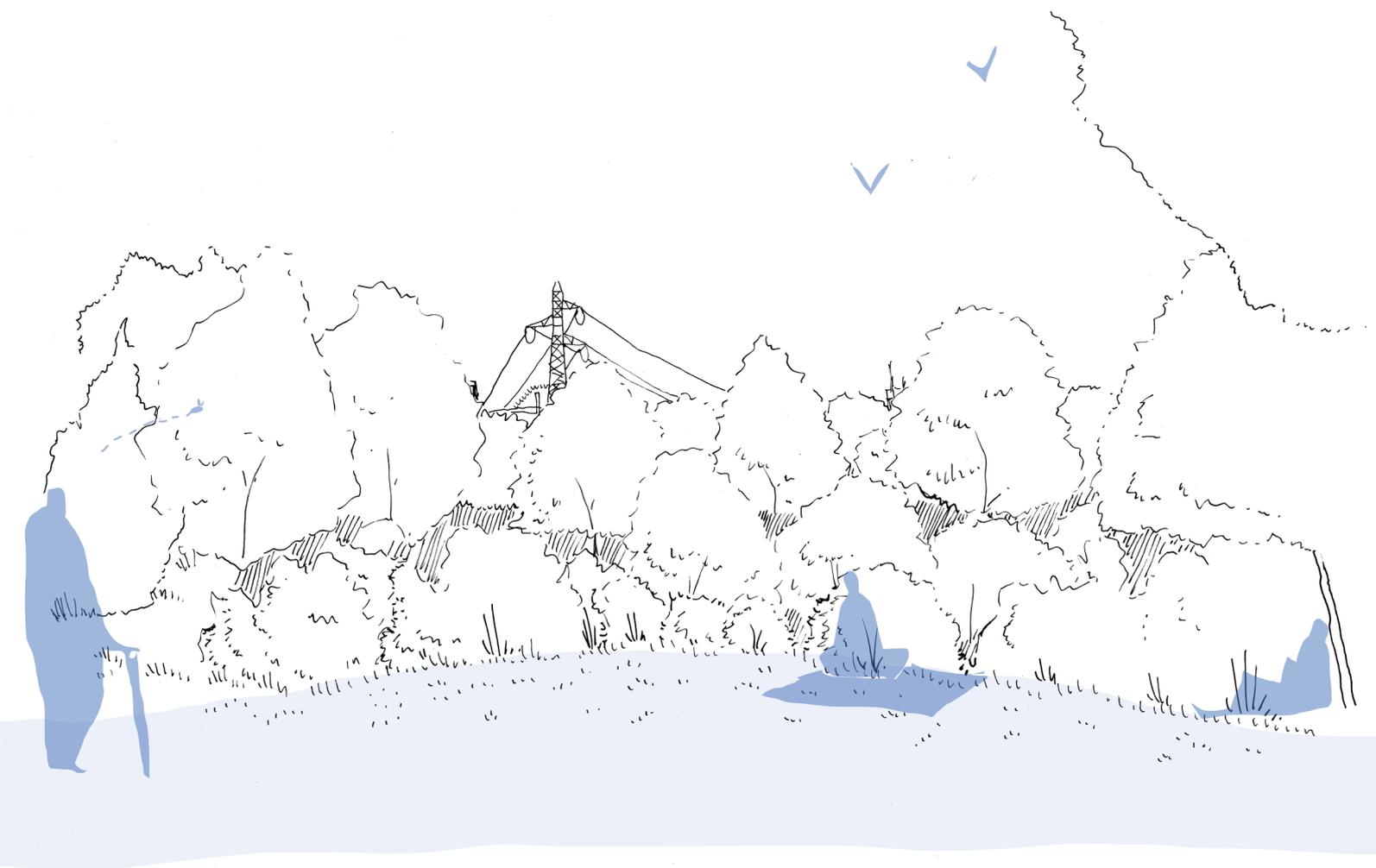
Ce nouveau « Parc de Suchet » devient un repère avec lequel les futurs projets sont invités à entrer en cohérence. Il permet de dresser un cadre dans lequel s'implanter et un système de chemin avec lequel se raccorder.



L'intérêt de cette approche paysagère réside dans le fait de penser qu'une infrastructure énergétique peut-être imaginée comme le vecteur d'une interface écologique, capable de générer de nouveaux cheminements et non comme un obstacle opaque, rigide et inerte.

Cette réflexion permet à des acteurs privés et publics de travailler ensemble vers un objectif commun et de soulever des questions qui vont au-delà de la simple insertion du poste dans le paysage.

Ce projet questionne les clivages aux franges des communes et la façon de nous déplacer dans les campagnes françaises de plus en plus privatisées. Les espaces dédiés à la balade et aux déplacements actifs en général se sont réduits. Par extension, ce projet peut aussi en initier un plus grand. En s'appuyant sur un maillage bocager qui épaissit les limites parcellaires entre Blanzac-lès-Matha et Matha, nous pouvons imaginer que le réseau de déplacement puisse s'étendre pour former un nouveau système de chemins entre les deux centres-bourgs et se diffuser dans la campagne alentour.



*Les espaces communs en campagnes sont rares et précieux, ici ils nous offrent la possibilité de limiter nos déplacements en voiture et transformer nos balades à pied en trajets nous permettant de rejoindre des lieux d'intérêts.*